

SCHWEIZERISCHER BASEBALL UND SOFTBALL VERBAND  
FÉDÉRATION SUISSE BASEBALL ET SOFTBALL  
FEDERAZIONE SVIZZERA BASEBALL E SOFTBALL  
SWISS BASEBALL AND SOFTBALL FEDERATION



FSBS  
"Arbitre"  
Règlements

**en vigueur dès le 10.1.2009**

***(modifié par l'AG du 10.1.2009.)***

## Règlement "Arbitre"

Chaque équipe qui participe au championnat suisse doit fournir au minimum un team d'arbitres à la ligue. Le dédommagement des arbitres est traité par le règlement des frais.

Baseball LNA/LNB, 1ère ligue, softball LNA/ LNB

Baseball LNA/LNB, 1ère ligue, softball : au minimum 2 arbitres

Pour chaque match de championnat, le club qui est mentionné sous la rubrique „Arbitre“ du calendrier de jeu doit fournir au minimum 2 arbitres. Si un arbitre indépendant est prévu pour le match concerné, l'équipe mentionnée sous cette rubrique ne doit fournir qu'un seul arbitre.

Baseball 2ème ligue, ligues juniors

Baseball 2ème ligue / juniors: 1 arbitre

Pour chaque match de championnat, le club qui est mentionné sous la rubrique „Arbitre“ du calendrier de jeu doit fournir au minimum un arbitre. Si un arbitre indépendant est prévu pour le match concerné, l'équipe mentionnée sous cette rubrique n'a pas à fournir d'arbitre. Les matches de finales sont dirigés par des arbitres indépendants désignés par la commission arbitrale.

Si une équipe ne fournit aucun arbitre pour un match de 2ème ligue ou un match juniors, la sanction et l'amende pour défaut de team d'arbitres (2 arbitres ou plus) est infligée.

Toutefois, si l'équipe peut fournir un arbitre non licencié (marbre) en remplacement, et que celui-ci est accepté par les deux équipes, seules la sanction et l'amende pour 1 arbitre manquant est infligée.

Tenue

**Tous les arbitres qui dirigent un match de la FSBS doivent être vêtus de la manière suivante :**

- **Polo d'arbitre officiel, ou chemise bleu clair ou bleu foncé avec l'emblème officiel d'arbitre sur la poitrine, côté gauche.**
- Pantalon **long**, gris ou noir (baseball) – pantalon bleu foncé (softball)
- Casquette officielle d'arbitre avec l'emblème de la FSBS, ou une casquette **neutre** noire ou bleu foncé.
- Masque, plastron et jambières sont obligatoires pour le **plate umpire**. Le **plastron et les jambières** sont portés sous les habits.
- En cas de pluie **et par temps froid**, un blouson **neutre** noir ou bleu foncé peut être porté.
- Aucun type de chaussures n'est prescrit, mais des chaussures **noires, solides**, sont la bienvenue.
- En LNA, les chemises **ou les polos** du team d'arbitres doivent être de couleur identique.
- **En outre, pour les arbitres softball, les directives concernant l'habillement selon la règle 10 c-e de l'ISF sont en vigueur.**

Remarque :

Neutre signifie : pas de logo d'un club, et uniquement des logos de marques discrets.

En complément aux règles 10.1 a), l'arbitre a également les devoirs suivants :

Devoirs supplémentaires de l'arbitre.

- m) Contrôler avant le début du match que tous les joueurs mentionnés sur la liste des joueurs possèdent une licence valable correspondant à la ligue. Si un joueur ne peut pas présenter sa licence, il doit être mentionné dans la case prévue à cet effet sur la liste des joueurs, où le responsable d'équipe confirme par sa signature la véracité des données inscrites.

Une simple licence de softball ne donne aucun droit à participer aux matchs de baseball des ligues nationales ou de première ligue (voir le règlement des licences).

- n) Contrôler que seuls les joueurs correctement annoncés sont engagés pendant le match. Les manquements à cette règle doivent être notés sur le rapport d'arbitrage.
- o) Contrôler pendant le match que les joueurs avec une licence „étranger“ ou „baseball suisse“ sont engagés conformément au règlement. Les manquements à cette règle doivent être notés sur le rapport d'arbitrage.

L'arbitre doit veiller à ce que le scorer indique tous les étrangers, BBCH/SBCH et BBCHP/SBCHP, sur la feuille de score.

## A. Compléments divers

1. Les matchs de championnat ne peuvent être dirigés que par des arbitres licenciés. Si, pour un cas de force majeure, l'arbitre principal ne peut diriger le match, un arbitre licencié présent peut prendre la direction du match. Les deux clubs doivent accepter cet arbitre, pour autant qu'il n'appartienne pas à l'un de ces deux clubs ; si c'est le cas, l'arbitre ne peut diriger le match qu'avec l'accord des deux équipes.

Si l'arbitre ne peut pas présenter sa licence d'arbitre, ceci doit être mentionné sur le rapport d'arbitrage et une pièce d'identité doit être présentée. Un match dirigé par un ou plusieurs arbitres non licenciés est sanctionné comme un match joué sans arbitres. S'il manque un ou plusieurs arbitres, les deux équipes ont le droit de ne pas accepter le match comme match de championnat ; ceci doit être décidé au début du match et figurer sur le rapport d'arbitrage.

2. L'arbitre principal peut désigner des arbitres dans les deux équipes, ou dans le public. Il en prend dans ce cas la pleine responsabilité. Les arbitres désignés pour diriger le match ne sont plus autorisés à jouer.
3. Le rapport d'arbitrage, les originaux des listes de joueurs des deux équipes et l'original de la feuille de scoring doivent être transmis par l'arbitre principal au bureau de la SBSF sous 48 heures. S'il ne respecte pas ce délai, l'arbitre principal - respectivement son club - est sanctionné selon le règlement des amendes.

Si le résultat final diffère entre la feuille de scoring et le rapport d'arbitrage, c'est le rapport d'arbitrage qui est déterminant.

Remarque :

Il est par conséquent nécessaire que les runs soient contrôlés par l'arbitre et le scorer après chaque inning.

4. Le remplacement par un arbitre d'un autre club doit être annoncé à la commission arbitrale et au club concerné.
5. Chaque arbitre est habilité à expulser du terrain un membre d'une équipe pour antisportivité, comportement incorrect ou transgression grave d'une règle. Les raisons de l'expulsion du terrain doivent figurer sur le rapport d'arbitrage. L'arbitre informe la CT dans les 24 heures après le match de toute transgression de règle et de tout comportement incorrect qui nécessiteraient un commentaire. Ceci comprend également les expulsions du terrain.
6. Si une équipe envoie moins d'arbitres que requis, elle est sanctionnée selon le règlement des amendes en vigueur.
7. Au moins un membre du team d'arbitres tient un journal du scoring pendant le match, afin de pouvoir présenter un résultat établi de façon neutre en cas de conflits ou d'absence d'un official scorer.
8. Si un arbitre dirige moins de trois matchs durant une saison, sa licence n'est pas automatiquement prolongée. Avant son prochain engagement, il doit suivre un cours de perfectionnement.

Sur proposition de la CT (BB/SB) ou de la commission arbitrale, le CD\_ décide qui doit ou non passer l'examen d'arbitre.

9. Dans les cas fondés de manquements dans la direction de match, la commission arbitrale peut ordonner de suivre un cours de perfectionnement.
10. Jusqu'à la fin du championnat, chaque club doit être prêt à mettre un team d'arbitres à disposition dans un délai de 5 jours.
11. La commission arbitrale se réserve le droit de demander des teams d'arbitres „de piquet“ dans les phases critiques du championnat, en particulier pour les matchs de finales. Ces teams peuvent être mobilisés au plus tard jusqu'au soir précédant le match de championnat concerné.
12. La FSBS donne uniquement un cours théorique, avec examen, et un cours pratique. Le cours d'arbitre et l'examen sont donnés par un instructeur selon les directives de la FSBS. Les clubs peuvent donner leurs propres cours de soutien ou de préparation au cours de la FSBS. On ne peut participer à un examen qu'après avoir suivi le cours s'y rapportant. L'inscription aux cours pratiques est conditionnée à la réussite de l'examen du cours théorique. Le CD fixe la durée de validité des examens, et éventuellement sous quelles conditions ces examens sont valables. Elle détermine également qui peut obtenir une licence d'arbitre sans examen. Le CD est libre de fixer un niveau de qualifications pour les arbitres (par ex. LNA, LNB, 1ère ligue, Juniors etc.) et d'accorder la licence concernée. Le responsable de la commission d'arbitrage ou le CD peuvent retirer en tout temps une licence d'arbitre en cas de mauvais arbitrage ou pour comportement incorrect.
13. Celui qui réussit le cours théorique reçoit une licence d'arbitre, valable pour les 1ère / 2ème ligues et toutes les ligues juniors. Après 2 ans et au minimum 10 matchs arbitrés, une licence pour la LNB peut être délivrée après avoir suivi un cours et réussi l'examen. Après 2 ans et au minimum 10 matchs arbitrés en LNB, un nouveau un cours et un examen réussi permettent d'obtenir une licence d'arbitre pour la LNA.
14. Les arbitres détenteurs d'une licence valable d'arbitre de softball peuvent arbitrer les championnats juveniles.

